

Juin 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES FORÊTS

VINGT ET UNIÈME SESSION

Rome (Italie), 24-28 septembre 2012

Programme de travail pluriannuel du Comité

Résumé

- Le présent document contient le projet de Programme de travail pluriannuel 2012-2015 du Comité élaboré par le Secrétariat en concertation avec le Comité directeur.

1. Dans le cadre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI): *Le Conseil, le Comité du Programme et le Comité financier, le CQCJ, les conférences régionales et les comités techniques devront chacun:*
 - a) *préparer une fois par exercice biennal un programme de travail sur plusieurs années (quatre années au moins), qui sera examiné par le Conseil et/ou par la Conférence (conformément à leurs lignes de compte rendu respectives);*
 - b) *établir un rapport sur les progrès accomplis par rapport au programme de travail tous les deux ans, pour examen également par le Conseil et/ou par la Conférence¹.*
2. À sa vingtième session, le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer en consultation avec le Comité directeur un projet de programme de travail pluriannuel pour la période 2012-2015, qu'il examinerait à sa vingt et unième session en 2012².
3. Les contributions recueillies auprès des six commissions forestières régionales qui se sont réunies en session entre octobre 2011 et mai 2012 ont été fondamentales pour l'élaboration du projet de programme de travail pluriannuel. Les commissions étaient invitées à examiner le Programme de travail pluriannuel et les contributions apportées au Comité des forêts dans le cadre de deux processus interdépendants visant à améliorer l'efficacité et la coordination. Il a été noté que les contributions apportées au Comité des forêts devaient orienter le programme de sa prochaine session, le programme

¹ C 2008/4, actions 2.70, 2.71 et 2.72.

² COFO/2010/REP, paragraphe 38.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

de travail pluriannuel devant en principe aider les États membres à évaluer l'efficacité avec laquelle le Comité exerce son mandat. Les commissions ont formulé leurs recommandations sur cette base.

I. Objectifs généraux du Comité des forêts pour 2012-2015

4. Le Comité examine périodiquement la situation des forêts et de la foresterie dans le monde, afin de donner des avis aux États membres et à l'Organisation sur les questions forestières, l'accent étant mis sur l'intégration de tous les aspects environnementaux, économiques et sociaux et la promotion de la gestion durable des forêts. Il adresse au Conseil des avis éclairés et des recommandations concrètes sur des questions concernant les priorités, les programmes et les budgets de l'Organisation, et à la Conférence sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat. Le Comité travaille en étroite collaboration avec les commissions forestières régionales, notamment lorsqu'il s'agit de définir son programme afin d'assurer une bonne coordination de ses politiques et programmes aux niveaux mondial et régional.

II. Résultats pour 2012-2015

A. Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire

5. Résultat

- Le Conseil et la Conférence de la FAO reçoivent des informations actualisées sur la situation des forêts et de la foresterie dans le monde et des recommandations et des orientations rationnelles qui étayeront les décisions de l'Organisation sur les priorités, les programmes, les structures organisationnelles et les budgets concernant le programme forestier.

6. Indicateurs et cibles

- Publication sur la situation des forêts et de la foresterie dans le monde (*La situation des forêts du monde 20XX*) disponible pour examen aux sessions ordinaires du Comité.
- Recommandations faites en temps utile au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, concernant les priorités, les programmes, les structures organisationnelles et les budgets de la FAO.
- Les recommandations formulées par le Comité au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- Les orientations données par le Comité sur les questions forestières se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent de la part des autres organes concernés, notamment les comités techniques mondiaux, les conférences régionales et les commissions forestières régionales.

7. Produits

- Des recommandations claires, précises et consensuelles sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets relatifs au programme forestier.

8. Activités

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant du mandat du Comité, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant des autres organes directeurs et statutaires et des sous-comités de la FAO.
- Examiner les décisions et les recommandations formulées à l'occasion d'autres rencontres d'envergure mondiale ou régionale dans le domaine des forêts.

- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations et des orientations dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.

9. Méthodes de travail

- Collaboration avec les commissions forestières régionales facilitée par le Comité directeur et le Président du Comité des forêts, avec l'appui du secrétariat.
- Activités intersessions du Comité directeur facilitées par le secrétariat.
- Prise en compte des produits des organes statutaires dans le domaine de la foresterie.
- Collaboration avec les autres organes directeurs et statutaires pertinents de la FAO.

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

10. Résultat

- Les recommandations du Comité donnent à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir ses décisions sur les questions de politique et de réglementation.

11. Indicateurs et cibles

- Des recommandations claires et spécifiques sont formulées en temps utile par le Comité à l'intention de la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les domaines relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.
- Les États membres et les commissions forestières régionales tirent parti des délibérations du Comité et utilisent ses recommandations s'agissant d'élaborer les politiques nationales et régionales.

12. Produit

- Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

13. Activités

- Examiner l'état des instruments internationaux pertinents dans le domaine des forêts et de la foresterie.
- Examiner les recommandations des commissions forestières régionales, d'autres organes directeurs et statutaires de la FAO, ainsi que des réunions en rapport avec les questions de politique et de réglementation.
- Examiner les nouveaux enjeux dans les domaines relevant de son mandat.
- Formuler des recommandations et des orientations à l'intention de la Conférence pour examen dans les domaines qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations à l'appui des actions des États membres et des commissions forestières régionales.

14. Méthodes de travail

- Examen des tendances mondiales et régionales en matière de politiques et de réglementations sectorielles.
- Liaison avec les autres organisations, instruments et processus internationaux pertinents dans le domaine des forêts et de la foresterie.
- Liaison avec les organes directeurs de la FAO ainsi qu'avec les autres organes statutaires pertinents notamment dans le secteur de la foresterie et examen des produits de leurs délibérations.
- Collaboration avec les commissions régionales forestières facilitée par le Comité directeur, avec l'appui du secrétariat.
- Contacts réguliers entre le Président du Comité et les présidents des autres organes pertinents et la Direction de la FAO.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

15. Résultat

- Le Comité conduit ses travaux de façon efficiente, efficace, pratique et ouverte.

16. Indicateurs et cibles

- Les ordres du jour du Comité sont bien ciblés, ainsi que sensibles aux besoins émergents.
- Les rapports du Comité sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées au Conseil, à la Conférence et aux États membres.
- Les documents du Comité sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
- La continuité du travail est assurée d'une session sur l'autre.

17. Produits

- Programme de travail pluriannuel, adopté en 2012.
- Rapport d'activité sur les travaux du Comité en 2014.
- Méthodes de travail régulièrement examinées et améliorées.

18. Activités

- Définir l'ordre du jour et le mode d'organisation des sessions du Comité par le biais d'un processus consultatif, avec une rigoureuse coordination des contributions des commissions forestières régionales.
- Étudier des moyens permettant d'améliorer la conduite des séances, notamment une utilisation plus efficace du temps à disposition, et exploiter pleinement les possibilités d'organiser la Semaine mondiale des forêts en parallèle avec les sessions.
- Faciliter la coordination avec d'autres comités techniques.
- Examiner la suite donnée aux recommandations du Comité et en évaluer l'impact.
- Examiner régulièrement les méthodes de travail du Conseil, y compris au moyen des indicateurs et des cibles indiqués dans le programme de travail pluriannuel.

19. Méthodes de travail

- Consultation des États membres, par l'intermédiaire du Président du Comité et du Comité directeur.
- Collaboration étroite avec les commissions forestières régionales.

- Activités entre les sessions biennales sous la houlette du Comité directeur.
- Contacts réguliers entre le Président du Comité et les présidents des autres organes pertinents et la Direction de la FAO.